



Sage

Nappe de Beauce
et ses milieux aquatiques associés

COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE NAPPE DE BEAUCE

*Lundi 19 janvier 2026
Dadonville (45)*

ORDRE DU JOUR



1. Validation du compte-rendu de la CLE du 03 juillet 2025
2. Etat d'avancement des études : Aigre, Fusin et Gestion quantitative dans les eaux superficielles
3. Rapport d'activité et financier 2025
4. Feuille de route 2026 de la CLE (AESN et AELB) / Projet d'activité et budget prévisionnel 2026
5. Avis de la CLE sur l'Accord de territoire de l'Aire d'Alimentation du Captage du Buisson, Oucques-la-Nouvelle 2026-2028
6. Points divers

2. Etat d'avancement des études

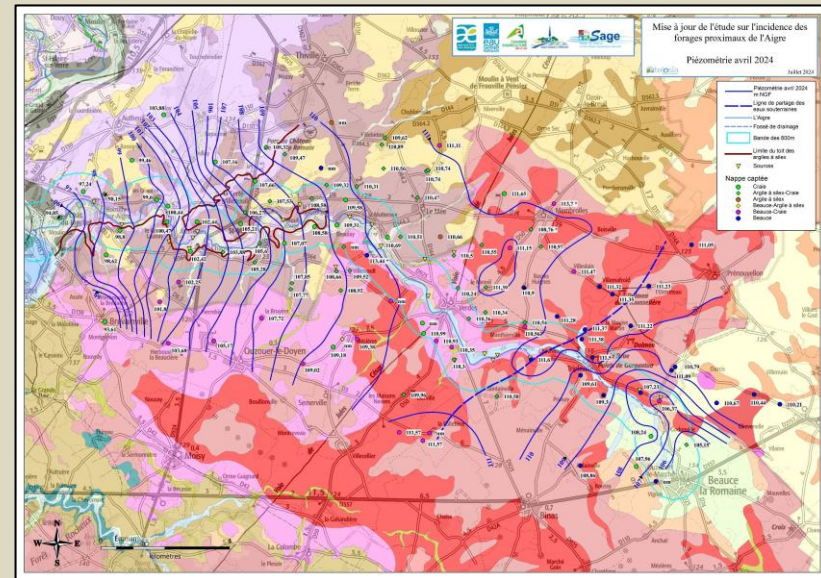
Etude de mise à jour de l'incidence des forages proximaux de l'Aigre et analyse de solutions alternatives permettant de réduire leur influence sur le débit des cours d'eau (Telosia + Hydriad)

- ❖ Suivi par la cellule d'animation et la DDT d'Eure-et-Loir
- ❖ COPIL de lancement le 18 mars 2024
- ❖ Dernier COPIL 22 octobre 2025
- ❖ Réunion publique le 26 novembre 2025

Conclusions :

Phase 1 : 17 forages qui ont une incidence directe sur le débit de l'Aigre contre 7 en 2011

Phase 2 et 3 : 12 forages retenus dont l'impact dépasse les 5 l/s. Solutions retenues : Déplacements forages + cession forage CD28



2. Etat d'avancement des études

Etude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du Bassin du Fusin (Hydriad + Telosia)

- ❖ COPIL intermédiaire de phase 2 le 10 octobre 2023 : travail sur les scénarios de simulation
- ❖ Courrier reçu le 31 octobre 2023 de la part de l'ensemble des représentants de la profession agricole
- ❖ Réunion entre la Présidente de la CLE et les services de l'Etat début 2024
- ❖ Relance étude en août 2025 : travail cellule d'animation + BE
- ❖ Dernier COPIL le 17 novembre 2025

2. Etat d'avancement des études

Etude pour la gestion quantitative dans les ESU du bassin hydrogéologique de la Nappe de Beauce

- ❖ COFIL de phase 1 le 9 décembre 2024 (non validé)
- ❖ Point technique avec le BE, AELB, AESN, DREAL le 1 octobre 2025
 - ❖ Décision : **acter l'étude au bout de la phase 1**, compte tenu du changement de structure porteuse au 1^{er} janvier 2026
- ❖ Dernier COFIL le 08 décembre 2025
 - ❖ Décisions : les méthodes et résultats ne sont pas validés par le COFIL > sera indiqué dans le rapport + Ajout des remarques en annexe
 - ❖ En conséquence les données produites ne pourront pas faire l'objet de discussions dans le cadre de futures études ou autres projets, sans travail complémentaire de fiabilisation des données

3. Rapport d'activité et financier 2025

1. Activités de la CLE et du bureau

- 2 réunions de CLE (24 mars et 03 juillet 2025)
- 3 réunions de bureau de CLE (28 février, 16 juin, 15 décembre 2025)

2. Avis de la CLE (21 sur 91 sollicitations)

- 3 Contrats territoriaux ;
- 2 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ;
- 1 dossier ICPE ;
- 9 dossiers soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'eau (IOTA) ;
- 2 Déclarations d'Intérêt Général (DIG) ;
- 1 Autorisation Unique de Prélèvement (AUP) ;
- 2 SDAGE (Loire-Bretagne et Seine-Normandie) ;
- 1 demande de dérogation au SAGE.

3. Mise en œuvre opérationnelle du SAGE

- 21 contrats territoriaux avec les Agences de l'eau Loire-Bretagne (11 dont 3 en élaboration) et Seine-Normandie (10 dont 5 en élaboration)
- 2 PAPI, 1 PEP
- 1 PTGE

3. Rapport d'activité et financier 2025

4. Suivi des travaux menés par la CLE et les acteurs de l'eau (82 réunions)

- Travaux menés par la CLE : 22 réunions
- Travaux menés par les acteurs locaux : 14 réunions
- Suivi des contrats territoriaux : 16 réunions
- Autres participations : 23 réunions
- Participation de la Présidente de la CLE à une table ronde lors de l'évènement « En transition » du 12 novembre 2025 de la Communauté de communes Entre Juine et Renarde
- Réunions des Présidents de CLE des bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie

5. Communication

- Mise à jour du site internet

3. Rapport d'activité et financier 2025

DEPENSES	Prévu 2025	Réalisé 2025
FONCTIONNEMENT, COMMUNICATION, ETUDES	313 672,6 €	240 268,52 €
Charges à caractère général	37 300 €	26 783,18 €
Etudes (Etude Fusin, Gestion Quantitative et Aigre)	147 122,6 €	106 191,84 €
Charges de personnel (salaire et charges)	129 050 €	107 293,50 €
Charges financières	200 €	- €
INVESTISSEMENT mobilier de bureau, matériel informatique, logiciels	2 900 €	2 322,98 €
TOTAL DEPENSES 2025	316 572,6 €	242 591,5 €

3. Rapport d'activité et financier 2025

RECETTES	Fonctionnement Communication	Etudes	Total Recettes
Agence de l'eau Loire-Bretagne	31 295,15 €	65 541,00 €	96 836,15 €
Agence de l'Eau Seine-Normandie	44 396,00 €	- €	44 396,00 €
Conseil Régional Centre-Val de Loire	26 273,81 €	22 260,00 €	48 533,81 €
Etat – Fonds Vert	- €	3 875 €	3 875,00 €
SIARCE	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
SEMEA	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
SIARJA	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
SMORE	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
CC Cœur de Beauce	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
SMAR Loir et Eure 28	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
EPAGE du Loing Orléans Métropole	3 000,00 € 2000,00 €	- €	3 000,00 € 2000,00 €
Total recettes au 31/12/2025	124 964,96 €	91 676,00 €	216 640,96 €

4. Projet d'activités et budget prévisionnel

1. Mettre en place une nouvelle gouvernance pour la CLE

- Proposer, discuter et valider un nouvel arrêté de composition du collège 1 (Collectivités et leurs groupements) ;
- Réunir les élus nouvellement désignés lors de la CLE d'installation (fin 2026) ;
- Réfléchir à la création de commissions thématiques (Urbanisme, ZH/GEMAPI...) ;
- Proposer une nouvelle identité visuelle au SAGE ;

2. Réaliser le bilan de la gestion quantitative du SAGE depuis son lancement en 2013 :

- Analyses statistiques croisées état de la ressource, gestion conjoncturelle, coefficients, volumes disponibles/volumes prélevés... ;
- Développer le modèle hydrogéologique et hydrologique couplé CaWaQS dans le cadre des travaux de la CLE ;
- Lancer une étude internalisée quant à la nécessité de densifier les outils de mesures du territoire ;

3. Assurer le suivi des études soldées fin 2025 (concertation Aigre en régie) ;

4. Projet d'activités et budget prévisionnel

4. Application réglementaire du SAGE

- ❖ Faire respecter les dispositions et les règles du SAGE dans les activités de police des eaux par le biais des avis de la CLE sur les décisions et les projets relatifs à la ressource en eau
- ❖ Veiller à l'intégration des dispositions du SAGE dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme (PLU, SCOT)

5. Suivi de la mise en œuvre et des résultats

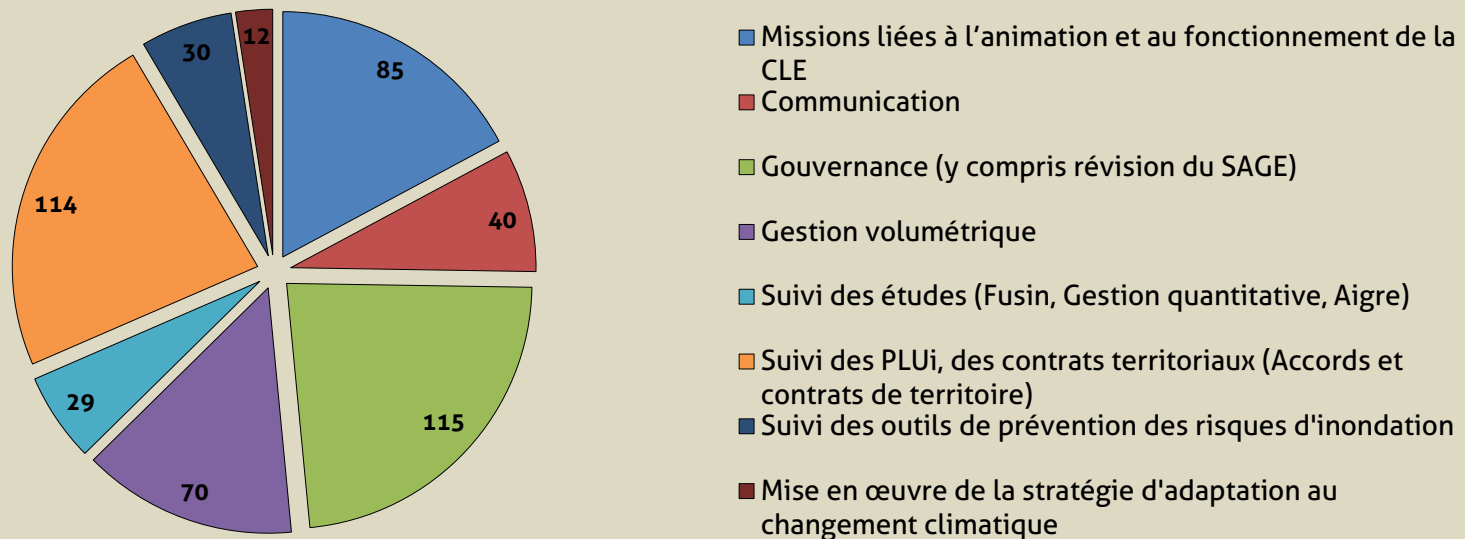
- ❖ Tableau de bord
- ❖ Coordination inter-SAGE
- ❖ Suivi des contrats territoriaux (21)
 - Participation aux comités de pilotage
 - Renforcement de l'articulation entre le SAGE et les contrats

4. Projet d'activités et budget prévisionnel

Au 1^{er} janvier, la cellule d'animation se compose de 2,25 ETP :

- **Nina BOUDEHRI – 1 ETP → Animatrice**
- **Babacar KANDJI – 1 ETP → Animateur**
- **Lise-Marie GIROD – 0,25 ETP → Hydrogéologue**

Ventilation du temps agent de la cellule d'animation (2,25 ETP)



4. Projet d'activités et budget prévisionnel

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BP 2026 € TTC	Commentaires
Chapitre 011 - Charges à caractère général		46 622,32 €	
Article 60612	Energie, électricité	654,24 €	locaux de Pithiviers
Article 60622	Carburants	1 000,00 €	
Article 6068	Autres matières et fournitures	112,80 €	Papier toilettes, papier essuie mains (Pithiviers)
Article 6228	Divers	3 240,00 €	Formation Animateur SAGE OIEAU x 2
Article 6238	Actions de communication /Publicité, publications, relations publiques - Divers	5 000,00 €	création d'une nouvelle identité visuelle après la CLE d'installation, kakemonos, nappes, panneaux
Article 6283	Contrats de prestation de service	1 796,64 €	Nettoyage des locaux (Pithiviers)
Article 6132	Locations immobilières	8 110,08 €	Location des locaux + refacturation part Taxe Foncière (Pithiviers)
Article 61558	Entretien et réparation	727,20 €	Vérification extincteurs (Pithiviers)
Article 6161	Assurance	981,36 €	Assurance des locaux (Pithiviers)
Article 617	Etudes et recherches	25 000,00 €	Etude préalable au déploiement du réseau piézométrique
012 -Charges de personnel		103 500,00 €	
Animateurs SAGE 2 ETP		86 000,00 €	salaires chargés
Hydrogéologue 0,25 ETP		12 500,00 €	salaires chargés
Stage		5 000,00 €	

TOTAL

150 122,32 €

4. Projet d'activités et budget prévisionnel

FONCTIONNEMENT

RECETTES		BP 2026 € TTC	Commentaires
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations		150 122,32 €	
Article 74758	Participation de groupement de communes	9 562,32 €	Fonds propres EPAGE + appel à contribution syndicats de rivière? pour mémoire: 18 k€ contribution SMORE, SIARCE, SIARJA, SEMEA, SMAR 28, ComCom Cœur de Beauce + 3 k€ EPAGE
Article 74772	Participation Fonds européens FEDER	9 660,00 €	20 % du salaire chargé de l'animateur + forfait de fonctionnement (40 % du salaire chargé auquel on applique 20 %) Le tout financé à 75 % (superficie région CVL dans le territoire du SAGE)
Article 747888	Participation des Agences de l'Eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne	130 900,00 €	40% des salaires chargés AELB + 40 % salaires chargés AESN + 80% aide AESN stage aides au fonctionnement (AESN: 8 k€, AELB: 13600 €) + 50% frais Communication AELB
TOTAL		150 122,32 €	

Validation de la CLE

5. Avis sur l'Accord de territoire de l'Aire d'Alimentation du Captage du Buisson (41) 2026-2028

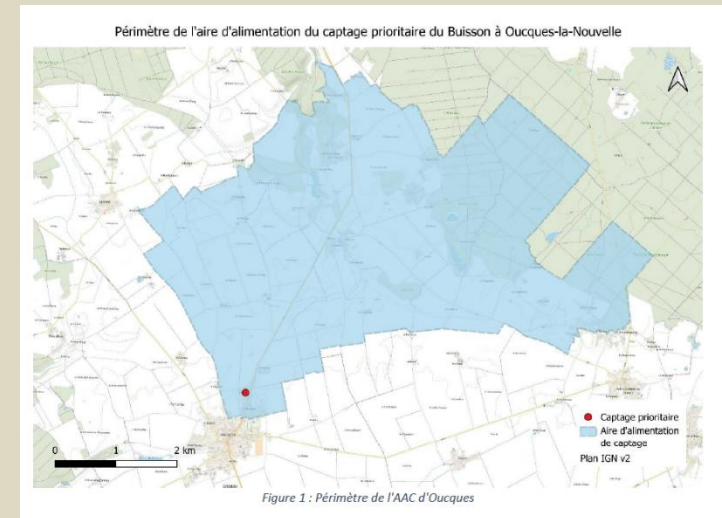
C'est le 1^{er} accord de territoire porté par le SIAEP

Protection de la ressource : pollutions diffuses

Enjeu 1 : Améliorer la qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines

Enjeu 2 : Assurer une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante

Enjeu 3 : La mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale



Proposition d'avis technique:

- ❖ Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres de la CLE du SAGE Nappe de Beauce de rendre un **avis favorable** sur ce projet.

6. Points divers

Arrêté de composition du Collège des élus et des collectivités (n°1) :

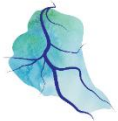
La participation des Régions, Départements, PNR, EPTB et d'au moins 1 porteur de SCOT est réglementaire.

La publication du décret SAGE (n°2024-1098) prévoit désormais que, afin d'améliorer le lien entre les SAGE et les documents d'urbanisme, au moins un représentant de structure porteuse de SCoT sur le périmètre du SAGE devra siéger en CLE ;

Aussi, depuis le dernier arrêté de CLE en 2000, les communes ont transféré plusieurs compétences liées à la gestion de l'eau et à la gestion des milieux aquatiques aux EPCI et structures GEMAPIennes.

Pour rappel, l'arrêté en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2026.

6. Points divers

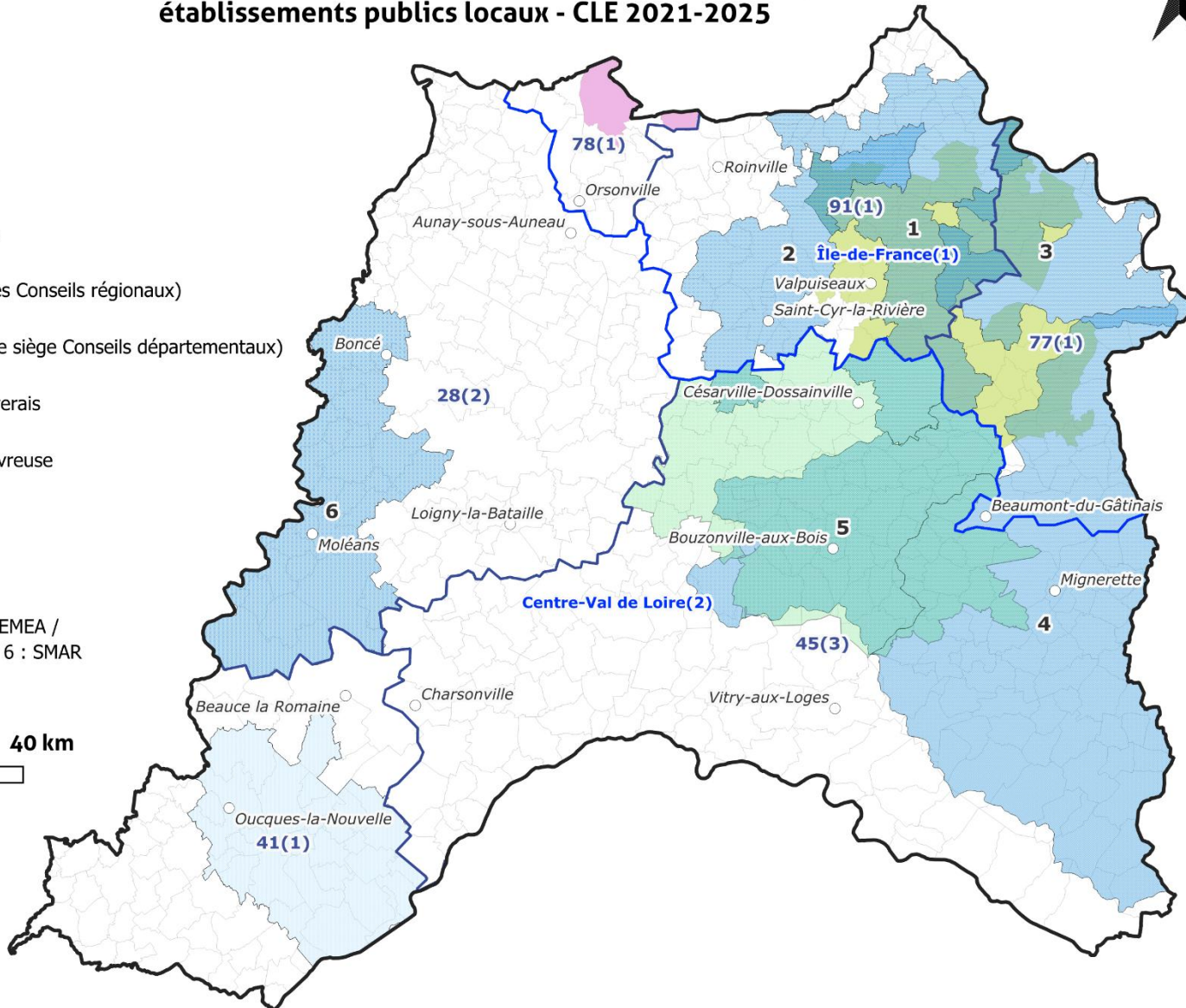
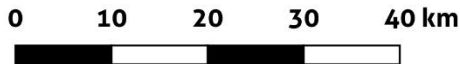


BASSIN DU LOING
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

Composition du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux - CLE 2021-2025



- Communes CLE
- ▭ Limites de la Nappe de Beauce
- ▭ Limites régionales (Nb de sièges Conseils régionaux)
- ▭ Limites départementales (Nb de siège Conseils départementaux)
- ▭ PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais
- ▭ PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
- ▭ PNR du Gâtinais français
- ▭ CC Beauce Val de Loire
- ▭ 1 : SIARCE / 2 : SIARJA / 3 : SEMEA /
4 : EPAGE Loing / 5 : SMORE / 6 : SMAR



© EPAGE du Bassin du Loing

Contact : Pôle Ressource en eau
j.delhostat@epageloing.fr

6. Points divers

Arrêté de composition du Collège des élus et des collectivités (n°1) :

L'enjeu principal de ce nouvel arrêté est essentiellement d'améliorer la représentativité des territoires au sein de la CLE :

Dans cette optique, il est envisagé / possible de :

- Faire siéger TOUS les GEMAPIens ;
- Sur les zones blanches, faire entrer les EPCI en priorité (quand cela est possible) ;
- Proposer aux PETR du Gâtinais Montargois et/ou Beauce Gâtinais en Pithiverais de siéger comme porteur(s) de SCOT ;
- Limiter le nombre de sièges alloués aux Collectivités territoriales.

6. Points divers

Arrêté de composition du Collège des élus et des collectivités (n°1) :

Afin de préparer le renouvellement de l'arrêté, il sera proposé à la Commission Locale de l'Eau (CLE) de mars de valider les orientations suivantes :

- **Abroger l'arrêté actuellement en vigueur avant son échéance (date restant à définir), afin de permettre l'installation d'une CLE unique à l'horizon fin 2026, sur la base d'un nouvel arrêté, conformément aux dispositions du code de l'environnement relatives à la composition et au fonctionnement des CLE ;**
- **Retenir le principe d'une évolution de la composition du collège n°1 de la CLE, visant à augmenter la représentation des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), au détriment du nombre de communes**

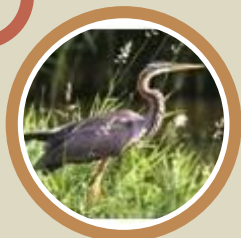
6. Points divers

Prochaine CLE :

Des scénarios potentiels de composition vous seront transmis en préparation de la CLE de mars (consultation dématérialisée) ;

→ Il est proposé de se réunir avant le premier tour des élections municipales qui aura lieu le 15 mars ;

→ Date proposée : **jeudi 12 mars, à 9h30 (lieu à définir)**



Nappe de Beauce
et ses milieux aquatiques associés

Merci de votre attention

Commission Locale de l'Eau
SAGE Nappe de Beauce
48 bis Faubourg d'Orléans
45300 Pithiviers

Courriel : sage.beauce@epageloing.fr
Tel : 02 38 89 89 77

